



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS VERBAL N°11

REUNION du 03 Janvier 2022

Président : DJEDOU Djamel

Présents : Éric THIVOLLE, Stéphane MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Conformément aux directives du COMEX de la FFF, seuls les licenciés (dirigeants et joueurs) munis du Pass sanitaire pourront participer aux rencontres officielles.

Il est conseillé aux Clubs de prévoir un référent COVID ou à défaut tout dirigeant licencié pour le contrôle du Pass sanitaire (en présence de son homologue adverse).

La commission vous invite à prendre connaissance des directives concernant le protocole sanitaire sur le site du District.

RAPPEL : Pour les demandes de modifications (heure, date , terrains) pour une meilleure gestion de compétitions , merci de passer par Footclubs et de respecter le délais de 12 jours.

RAPPEL AUX CLUBS

La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Aucun report ne sera accepté suite à une entente entre clubs.

Nous rappelons que les horaires du samedi 20h00 et du dimanche 12h30/13h00 (lever de rideau) et 14h30/15h00 (match principal) sont des horaires officiels.

Pour tous autres horaires, il vous faut l'accord du club adverse et l'homologation de la commission Séniors.

Après 3 mois de compétitions, la commission remarque, que beaucoup de clubs négligent l'utilisation de la tablette FMI, et par la même la transmission des informations relatives au match.

REFERENT D1 ET D2

Responsable :

Éric THIVOLLE

REFERENT D3

Responsable:

Stéphane MONTALBANO

REFERENT D4 ET D5

Responsable :

Bernard DELORME

Pour la phase 2 de D5 : Modification règlementaire suite au comité de Direction, les modalités d'accès à la poule d'accession sont définies comme ci-dessous (remplace la précédente diffusion) :

Poule d'accession => 54 équipes à savoir : les 3 premiers de chaque poule de la phase 1 + les 3 meilleurs Quatrièmes. Elle sera composée de 9 poules de 6 équipes.

Pour le Challenge qui concernera les équipes restantes et les nouvelles équipes → sera constitué de X poules de 5 à 6 équipes.

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES CLUBS DE D5 : La commission demande aux Clubs de se positionner sur l'engagement ou le non-engagement pour la phase 2 « Challenge » par mail
Les Clubs participant à la phase « ACCESSION » doivent nous confirmer leur participation par mail

RESPONSABLE DELEGATION ET REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Suite à des reports de rencontres du Week-End des 27 et 28 Novembre, les clubs sont priés de vérifier les nouvelles dates, le tirage au sort de huitièmes de finales s'effectuera courant janvier.

RESPONSABLE VETERANS

Responsable:

Stéphan MONTALBANO

Les Clubs désirant s'engager dans la catégorie Vétérans pour la deuxième phase sont priés de se faire connaître auprès de la commission rapidement avant le 13 Janvier 2022 inclus, avant la clôture des engagements. Vous pouvez aussi contacter Mr MONTALBANO au 06.25.45.06.02 ou par mail :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

La composition des poules pour la deuxième du championnat Vétérans sera disponible le 14 Janvier 2022 .

Dates des journées de championnat Vétérans (2^{ème} phase) :

- 28 Janvier 2022
- 04 Février
- 11 Février
- 04 Mars
- 11 Mars
- 25 Mars
- 01 Avril
- 08 Avril
- 06 Mai
- 20 Mai

Dates des coupes Vétérans (sous réserve de contexte sanitaire) :

- 1^{er} tour de cadrage 18 Mars 2022
- 2^{ème} tour le 15 Avril
- 3^{ème} tour 13 Mai 2022
- Plateau final date à déterminer Fin Mai / début Juin 2022

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU

RAPPEL :

Les reports de Matches pour un problème d'effectif, de joueurs grippés, gastro etc..... ne sont pas acceptés, sauf, pour les cas de COVID ou soucis grave.

Si vous rencontrez un problème avec la tablette FMI, vous devez impérativement rédiger une feuille de match papier (téléchargeable sur le site du District), puis la poster ou la déposer au District dans les 48h (passé ce délai le Club fera l'objet d'une amende forfaitaire).

La présentation des licences et du Pass sanitaire est obligatoire. Quelques Clubs semblent vouloir s'en affranchir, ce qui n'est pas acceptable, même en foot diversifié.

Les joueurs en double licence ne peuvent pas faire deux rencontres, 2 jours consécutifs. A titre d'exemple, un joueur qui joue le Dimanche ne peut pas jouer le Lundi mais pourra jouer le Mardi.

Si des informations dans ce sens reviennent de nouveau à la commission, un contrôle de feuilles de Matches sera effectué pour les Clubs concernés, si une infraction est constatée le Club et le ou les joueurs seront sanctionnés.

COUPE PAUL GATEAUD :

Sont qualifiés pour les ¼ de finale Semaine 6 à savoir du 07/02/2022 au 11/02/2022 :

VALENCE CONSEIL , AS VEORE MONTOISON , FC CHABEUIL, FC EYRIEUX EMBROYE 3 , AME SPORTS , FL GUILHERAND GRANGES , FC LARNAGE SERVES , ST ROMAIN AS LE PIC .

Le tirage aura lieu début JANVIER 2022.

